

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Commune de PONT DE CHERUY

n°3/2017

L'an deux mil dix sept, le 02 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ANDREU, 1er Adjoint.

Présents : M. Jean-Louis ANDREU, Mme Viviane GOY, M. Bernard FOUR, Mme Martine BLACHE, MM. Philippe LAURENT, Franck BRON, Mmes Josiane PAVIET-GERMANOZ, Paraskévi PARPILLON, Eugénie GRAND, Anne-Marie SPIRLI, MM. Philippe DANGELY, Steve BIANCHI, Jean-François CAMIER, Mmes Pascale MERCIER, Catherine LEPESTIT, MM. Philippe ZUCCARELLO, Franck LAURENT, Pascal PALLET, Mmes Monique RAVOUNA, Farah GUILLAUMONT, Sarah DEROUSSIN.

Procurations : M. Alain TUDURI (pouvoir à Mme Viviane GOY), M. Jean-Pierre KHELLOUFI (pouvoir à M. Bernard FOUR), M. Patrick MOLLARD (pouvoir à Mme Pascale MERCIER), Mme Nathalie GALARD (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO), M. Franck POSSETY (pouvoir à M. Franck BRON), Mme Carine KARAKACHIAN (pouvoir à Mme Martine BLACHE), Mme Nadia LAÏDI (pouvoir à M. Philippe LAURENT).

Absent : M. Nicolas DURIF.

M. Franck LAURENT a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Présentation d'un rapport et débat sur les propositions faites

Exposé du Maire-Adjoint

Monsieur ANDREU, 1er Adjoint, remplaçant le Maire empêché au titre de l'Article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, informe le Conseil des nouvelles dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) et modifiant les modalités du débat d'orientations budgétaires.

En effet, ce débat s'effectue à partir d'un rapport établi par le Maire ou le 1er Adjoint sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2017, débat devant faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Cette information étant donnée, Monsieur ANDREU, 1er Adjoint, présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2017 pour le Budget général de la commune.

Ce rapport comporte notamment les propositions et éléments suivants :

1/ Dépenses et recettes de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.

2/ Contribution directes, maintien du taux des 4 taxes locales (Taxe d'habitation, Taxes sur le Foncier bâti et non bâti, Cotisations Foncières des Entreprises).

3/ Prélèvement sur les Recettes de Fonctionnement 2017.

4/ Etat de la dette

5/ Informations se rapportant à la section de Fonctionnement et aux projets prévus à la section d'Investissement.

L'ensemble de cette présentation a été réalisée par vidéo projection et ce débat a donné lieu à différents échanges et commentaires.

Monsieur ANDREU, 1er Adjoint, propose au Conseil de prendre acte par vote de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 relatif au budget général de la commune, sur la base du rapport présenté en séance.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ANDREU, 1er Adjoint et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 3 abstentions (Mesdames RAVOUNA, GUILLAUMONT et DEROUSSIN), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 concernant le budget général de la commune sur la base du rapport qui a été présenté.

Il est noté que le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du Budget Primitif 2017 de la commune a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéry, le 3 mars 2017
Pour Le Maire, empêché
Le 1er Adjoint, Monsieur ANDREU

